

DEPARTEMENT  
DE LA GIRONDE.  
ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX.

CANTON  
de Saint-André de Cubzac.



1825.

1<sup>er</sup>  
20

## ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

*Commune de Saint-André de Cubzac.*

Arrondissement du Tribunal de 1.<sup>re</sup> instance  
de BORDEAUX.

### Registre des Naissances.

NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur du Roi. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires, sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous Juge, commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt quatre* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *Saint-André de Cubzac*, pendant l'an 1825.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1824.

*J. de Rastan*

MODÈLE D'ACTE DE NAISSANCE.

Du ..... 18.....

ACTE DE NAISSANCE de ..... de ..... de .....  
 heure du ..... fil de (Il faut énoncer les noms du père et de la mère, la profession du père et son domicile, et s'ils sont mariés. — Si l'enfant est naturel, on énoncera les noms du père et de la mère, s'ils sont déclarés, en ajoutant, non mariés, et en indiquant par où est faite la déclaration. — Si l'enfant a été exposé, on insérera le procès-verbal de l'autorité à laquelle il aura été remis.)

Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
 Premier témoin (Il faut énoncer les noms, prénoms, âge et domicile des témoins, qui doivent être majeurs).

Second témoin,  
 Sur la réquisition à nous faite par (La réquisition doit être faite par le père, ou, à son défaut, par le chirurgien ou la sage-femme; ou si la mère est accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle sera accouchée).

Et ont signé (Si aucun des témoins ou déclarans ne sait signer, il en sera fait mention).

Constaté suivant la loi, par moi, ..... Maire d..... faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>



De ce jour janvier mil huit cent vingt cinq —  
 acte de naissance de marqueritte  
 née Trica, fille de hier et de la bouye de 1860 Trica  
 mariée, fille de Raymond Trica, et de marqueritte  
Duguy, mariés et habitans de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle —  
 premier témoin Raymond Duguy, vigneron, âgé  
de soixante huit ans, second témoin Jean Trica  
Bouche, âgé de soixante sept ans, habitans de cette  
 Commune.

Sur la réquisition à nous faite par le père de  
 l'enfant, et ont déclaré en savoir signer.

Constaté suivant la loi, par moi, Jean Francis  
Couraud, maire de la Commune et André de  
Cubzac faisant les fonctions d'officier public de l'état Civil.

J. Couraud

N<sup>o</sup> 2

Jean Albin Guyonnet  
Dugerat

De ce jour janvier mil huit cent vingt cinq —  
 acte de naissance de Francis Albin Guyonnet Dugerat né  
 ce jour à huit heures du matin; fils de Jean Guyonnet  
Dugerat, médecin et de Marie Clementine Tempier  
 mariés et habitans de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
 premier témoin Bernard Clémenceau, propriétaire, âgé de  
cinquante deux ans, second témoin Bernard Fréhan  
Morlaud, âgé de cinquante cinq ans, habitans de cette Com.

Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont  
 signé: Constaté suivant la loi, par moi, Jean Francis  
Couraud, maire de la Commune et André de Cubzac faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état Civil.

Clementine Guyonnet

J. Couraud

N° 3  
Pierre Lafont

De dix neuf Janvier mil huit cent Vingt Cinq  
acte de naissance de pierre Lafont, né ce jour à six  
à onze heures du matin, fils de Guillaume Lafont et  
Dame Louise marès et habitans de cette Commune.  
Le père et l'enfant ont été reconnus des masculin.  
premier témoin Guillaume Moreau, vigneron âgé de  
vingt quatre ans; second témoin Joseph Moreau  
vigneron âgé de quarante sept ans, habitans de cette  
Commune; tous les deux ont été requis à moi fait par le  
notaire et ont déclaré en savoir signer.

Constata suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud, maire de la Commune de St André de  
Cubzac faisant les fonctions d'Officier public ecclésiast.

*(Signature)*

N° 4  
Catherine Labatut

De vingt trois Janvier mil huit cent Vingt Cinq  
acte de naissance de Catherine Labatut née ce jour  
à Gombaud à trois heures du soir, fille de Pierre Labatut  
et de Marguerite Marie marès et habitans de cette  
Commune. Le père et l'enfant ont été reconnus des féminin.  
premier témoin Augustin Gabard, serrurier  
âgé de trente quatre ans;

second témoin Bernard Moreau, Cuisinier âgé de  
vingt cinq ans, habitans de cette Commune.  
tous les deux ont été requis à moi fait par le  
notaire et ont déclaré en savoir signer.

Constata suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud, maire de la Commune de St André de  
Cubzac faisant les fonctions d'Officier Civil.

*(Signature)* Gabard *(Signature)*

N° 5  
marie Scurin



De huit Janvier mil huit cent Vingt Cinq  
acte de naissance de Christiane D. Marie Scurin  
née ce jour à trois heures du soir, fille  
de Pierre Scurin, et de Marie Bernier, marès et habitans  
de cette Commune.

Le père et l'enfant ont été reconnus des féminin.  
premier témoin Louis Scurin, vigneron, âgé de soixante  
cinq ans; second témoin Louis Bernier, vigneron âgé de  
soixante quatre ans, habitans de cette Commune. tous les  
deux ont été requis à moi fait par le père et l'enfant et ont  
déclaré en savoir signer.

Constata suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud, maire de la Commune de St André de Cubzac,  
faisant les fonctions d'Officier public ecclésiast.

*(Signature)*

N° 6  
Pierre Fortin

De dix février mil huit cent Vingt Cinq  
acte de naissance de pierre fortin né hier à quinze  
à sept heures du soir, fils de Pauline fortin, et de Marie  
Marie marès et habitans de cette Commune.

Le père et l'enfant ont été reconnus des masculin.  
premier témoin Arnaud Poycher, laboureur  
âgé de vingt deux ans;  
second témoin Antoine Belloumeau, laboureur  
âgé de cinquante ans habitans de cette Commune.  
tous les deux ont été requis à moi fait par le père et l'enfant  
et ont déclaré en savoir signer.

Constata suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud, maire de la Commune de St André de Cubzac,  
faisant les fonctions d'Officier public ecclésiast.

*(Signature)*

N<sup>o</sup> 7

marie sacrestan

Le deux février mil huit cent vingt cinq —  
 acte de naissance de maria sacrestan, née à mailles  
 ce jour à onze heures du matin, fils de Jean sacrestan  
 et de marie fontenau, mariés & habitans de cette Commune.  
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
 premier témoin Jean peneau, cultivateur âgé de  
 cinquante neuf ans; second témoin Jean sire, vigneron  
 âgé de cinquante ans habitans de cette Commune.  
 Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant  
 dont déclaré en l'avoir signer.

Constata suivant la loi par moi jeune femme  
 Couraud, maire de la Commune de Mailles.  
 fait aux fonctions d'officier public de Mailles.

*Couraud*

N<sup>o</sup> 8

marie licot

De quatorze février mil huit cent vingt cinq —  
 acte de naissance de marie licot née à Jugeas ce jour  
 à trois heures du matin, fille de Jean licot et de Jeanne  
 Bonon, mariés & habitans de cette Commune.  
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
 premier témoin Joseph Davias, vigneron âgé de  
 sept ans; second témoin Jean Baillet, laboureur  
 de quarante ans, habitans de cette Commune. Sur la  
 requête à moi faite par le père de l'enfant dont  
 déclaré en l'avoir signer.

Constata suivant la loi par moi jeune femme  
 Couraud, maire de la Commune de Mailles.  
 fait aux fonctions d'officier public de Mailles.

*Couraud*

N<sup>o</sup> 9

Jean hostein



Du quinze février mil huit cent vingt cinq —  
 acte de naissance de Jean hostein, né à Mailles  
 ce jour à dix heures du matin, fils de michel hostein, et de marie Jean marie &  
 habitans de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 premier témoin Jean huchet, vigneron âgé de quarante  
 ans demeurant à Cabris; second témoin Bernard  
 Naud, cultivateur âgé de vingt six ans habitans de  
 cette Commune. Sur la requête à moi faite par  
 le père de l'enfant. dont déclaré en l'avoir signer &  
 l'acceptation du témoin absent.

Constata suivant la loi par moi jeune femme  
 Couraud, maire de la Commune de Mailles.  
 fait aux fonctions d'officier public de Mailles.

*Couraud*

N<sup>o</sup> 10

Elie allain

De seize février mil huit cent vingt cinq —  
 acte de naissance d'Elie allain, né à Franillot ce jour  
 à dix heures du soir, fils de Guillaume allain,  
 laboureur & de Louise Barbarit, mariés & habitans  
 de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 premier témoin Jean allain, laboureur âgé de  
 cinquante deux ans; second témoin André allain, âgé  
 de vingt quatre ans, habitans de cette Commune. Sur la  
 requête à moi faite par le père de l'enfant. dont déclaré  
 en l'avoir signer. Constata suivant la loi par moi jeune femme  
 Couraud, maire de la Commune de Mailles.  
 fait aux fonctions d'officier public de Mailles.

*Couraud*

N<sup>o</sup> 11  
 Du dix neuf février mil huit cent vingt Cinq  
 Acte de naissance de Jean Laporte né à Paris dans le boug  
 à six heures du matin, fils de Guillaume Laporte, le mari  
 et de Marie Mollard mariés & habitans de cette Commune  
 le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin  
 premier témoin Jean Laporte, le mari âgé de soixante  
 huit ans; second témoin Jean Mollard, le mari âgé  
 de cinquante ans, habitans de cette Commune  
 seule Requisition à moi faite par le père de l'enfant  
 et son aïeul ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
 Couraud, mais seul Commune de Cabrac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état Civil.

*Couraud*

N<sup>o</sup> 12  
 Du vingt six février mil huit cent vingt Cinq  
 Acte de naissance de Guillaume Marcadon, né à Paris  
 à quatre heures du matin, fils de Jean  
 Marcadon et de Elisabeth Dellus, mariés & habitans  
 de cette Commune. le lieu de l'enfant a été reconnu être  
 masculin premier témoin Bernard Mard, le mari  
 âgé de vingt six ans; second témoin Guillaume  
 Marcadon, le mari âgé de quarante six ans habitans  
 de cette Commune. seule Requisition à moi faite par  
 le père de l'enfant & son aïeul ne savoir signer  
 Requisition de témoin Mard.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
 Couraud, mais seul Commune de Cabrac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état Civil.

*Couraud*

N<sup>o</sup> 13  
 Du quatre mars mil huit cent vingt Cinq  
 Acte de naissance de Jean Estève né à  
 Paris à cinq heures du matin, fils d'Antoine  
 Estève, et de Marie de la main, mariés & habitans  
 de cette Commune. le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin  
 premier témoin Pierre Dupuis, le mari âgé de cinquante  
 ans; second témoin Antoine Estève, le mari âgé de soixante huit ans habitans de cette  
 Commune. seule Requisition à moi faite par le père  
 de l'enfant & son aïeul ne savoir signer.

Jean Estève

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
 Couraud, mais seul Commune de Cabrac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état Civil.

*Dupuis*

*Couraud*

N<sup>o</sup> 14  
 Du cinq mars mil huit cent vingt Cinq  
 Acte de naissance de Jean Nulleau, né à Paris à quatre  
 heures du matin, fils de Simon Nulleau, et de  
 Marguerite Virolleau, mariés & habitans de cette  
 Commune. le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin  
 premier témoin Antoine Furet, le mari âgé de soixante  
 huit ans; second témoin Pierre Dupuis, le mari âgé de cinquante  
 ans habitans de cette Commune. seule Requisition à moi faite par  
 le père de l'enfant & son aïeul ne savoir signer.

Jean Nulleau

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
 Couraud, mais seul Commune de Cabrac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état Civil.

*Furet*

*Dupuis*

*Couraud*

N<sup>o</sup> 15

Jeanne Gely

Du quinze mars mil huit cent vingt cinq. —  
Acte de naissance de Jeanne Gely, née hier à six heures du soir à la poyade, fille de Jean Gely, tuteur & de Marie Bernard, mariés & habitans de cette Commune. Le père de l'enfant a été reconnu de son père, premier témoin Jean Gely, tuteur âgé de soixante ans; second témoin, Pierre Gely, tuteur âgé de trente ans; habitans de cette Commune. Sur la requête, à moi faite par le père de l'enfant & ont signé à l'acceptation, l'acte, Jean Gely.

Constaté suivant la loi par moi, Pierre François Couraud, maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les fonctions d'officier Civil.

Gelly Gelly père Couraud

N<sup>o</sup> 16

Antoine Giraud

Du dix mars mil huit cent vingt cinq. —  
Acte de naissance de Antoine Giraud, né ce jour à trois heures du soir, fils de Pierre Giraud, vigneron & de Marguerite Sorier mariés & habitans de cette Commune. Le père de l'enfant a été reconnu de son père, premier témoin, Antoine Giraud, vigneron âgé de vingt huit ans; second témoin, Bernard Naud, tuteur âgé de vingt six ans; habitans de cette Commune. Sur la requête, à moi faite par le père de l'enfant & ont déclaré en faveur & signé à l'acceptation, l'acte, Antoine Giraud.

Constaté suivant la loi par moi, Pierre François Couraud, maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les fonctions d'officier public de l'état Civil.

Giraud

N<sup>o</sup> 17

Jeanne Gely

Marie Gely

Du dix sept mars mil huit cent vingt cinq. —  
Acte de naissance de Marie Gely, née hier à six heures du soir à la poyade, fille de Jean Gely, tuteur & de Marie Bernard, mariés & habitans de cette Commune. Le père de l'enfant a été reconnu de son père, premier témoin, Jean Gely, tuteur âgé de soixante ans; second témoin, Pierre Gely, tuteur âgé de trente ans; habitans de cette Commune. Sur la requête, à moi faite par le père de l'enfant & ont déclaré en faveur & signé à l'acceptation, l'acte, Jean Gely.

Constaté suivant la loi par moi, Pierre François Couraud, maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les fonctions d'officier public de l'état Civil.

Gelly Gelly père Couraud

N<sup>o</sup> 18

Jeanne Gely

Du vingt mars mil huit cent vingt cinq. —  
Acte de naissance de Jeanne Gely, née à la poyade à trois heures du soir, fille de Pierre Gely, tuteur & de Marie Goujon, mariés & habitans de cette Commune. Le père de l'enfant a été reconnu de son père, premier témoin, Jean Gely, tuteur âgé de soixante ans; second témoin, Pierre Gely, tuteur âgé de vingt sept ans; habitans de cette Commune. Sur la requête, à moi faite par le père de l'enfant & ont déclaré en faveur & signé à l'acceptation, l'acte, Pierre Gely.

Constaté suivant la loi par moi, Pierre François Couraud, maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les fonctions d'officier public de l'état Civil.

Gelly Gelly père Couraud

N<sup>o</sup> 19

Du vingt mars mil huit cent vingt cinq -  
acte de naissance de pierre Estien Beaudreau né  
le dix sept de ce mois à neuf heures du soir fils de  
pierre Estien Beaudreau et de Louise Bourget, mariés &  
habitans de cette Communne. Le sexe de l'enfant a été  
reconnu être masculin. premier témoin, Louis  
Bouchon, cultivateur âgé de quarante un ans, deuxième  
témoin, Bernard naud, concierge âgé de vingt six ans  
habitans de cette Communne. Jura la requête, à  
moi faite par le père de l'enfant & ont signé à  
l'exception de moi, le père de l'enfant & ont signé à  
moi, Pierre François Couraud, maire de cette  
Communne, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Bouchon* *Couraud*

N<sup>o</sup> 20

Du vingt cinq mars mil huit cent vingt cinq -  
acte de naissance de pierre Boyer, né hier à la Cour  
à quatre heures du soir, fils de Jean Boyer et de Françoise  
devaudaud, mariés & habitans de cette Communne.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
premier témoin, Pierre Lavaudaud, boulanger âgé de  
cinquante ans, second témoin, Bernard naud, concierge  
âgé de vingt six ans, habitans de cette Communne.  
Jura la requête, à moi faite par le père de l'enfant & ont  
signé à moi, Pierre François Couraud, maire de cette  
Communne, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Boyer* *Couraud*

N<sup>o</sup> 21



Nivion & François  
Daramat

Du cinq avril mil huit cent vingt cinq -  
acte de naissance de Pierre François  
Daramat né hier dans le bourg à  
deux heures du soir, fils de Jean  
Daramat et de Jeanne Mandon mariés & habitans de cette  
Communne.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin & l'enfant  
est né.  
premier témoin, Marie Chasson, marie âgé de quarante  
six ans, second témoin, Bernard naud, concierge âgé de  
vingt six ans, habitans de cette Communne. Jura la requête,  
à moi faite par le père de l'enfant & ont signé à  
l'exception de moi, le père de l'enfant & ont signé à  
moi, Pierre François Couraud, maire de cette  
Communne, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Daramat* *Couraud*

N<sup>o</sup> 22

Jean Duillaume

Du sept avril mil huit cent vingt cinq -  
acte de naissance de Jean Duillaume né à Jorran  
le jour à trois heures du matin fils de Jean Duillaume  
et de Jeanne Douis mariés & habitans de cette Communne.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
premier témoin, Simon Bardeau, vigneron âgé de  
quarante ans, second témoin, Jean Bardeau, vigneron  
âgé de trente ans habitans de cette Communne.  
Jura la requête, à moi faite par le père de l'enfant & ont  
signé à moi, Pierre François Couraud, maire de cette  
Communne, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Couraud*

N° 23

marié âgé

De treize avril mil huit cent vingt Cinq  
 acte de naissance de marié âgé de dix ans le bourgeois de  
 à dix heures du matin, fils de jeune siege, menuisier de  
 Jeanne Sabotier, marié & habitant de cette Commune.  
 Le père est infirme & est reconnu être féminin  
 premier témoin jeune siege, menuisier âgé de  
 soixante ans, second témoin Antoine siege, menuisier  
 âgé de vingt huit ans habitant de cette Commune. Sur  
 la requête, à moi faite par le père est infirme. On  
 déclare savoir signer à l'exception du témoin par siege.

Constaté suivant la loi par moi jeune siege François  
 Couraud, maire de la Commune de l'arrondissement de  
 Cuzac faisant les fonctions d'officier public de cette Commune  
 âgé de vingt six ans

N° 24

Jean Thomas

De treize avril mil huit cent vingt Cinq  
 acte de naissance de Jean Thomas né à Lubra et par  
 à onze heures du matin, fils de jeune Thomas vigneron & de  
 Marguerite Mellier, marié & habitant de cette Commune.  
 Le père est infirme & est reconnu être masculin.  
 premier témoin Jacques Mellier, vigneron âgé de  
 soixante ans, second témoin Jean Robert, vigneron  
 âgé de trente huit ans habitant de cette Commune.  
 Sur la requête, à moi faite par le père est infirme  
 & ont déclaré savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi jeune siege François  
 Couraud, maire de la Commune de l'arrondissement de  
 Cuzac faisant les fonctions d'officier public de cette Commune

Couraud

N° 25



Martin

De treize avril mil huit cent vingt Cinq  
 acte de naissance de Martin âgé de dix ans le bourgeois de  
 à dix heures du matin, fils de  
 Joseph Martin, marié & de Marguerite  
 Mallard, marié & habitant de cette Commune.  
 Le père est infirme & est reconnu être féminin.

premier témoin Toachim Beau, tisserand âgé de  
 quarante deux ans, second témoin Bernard Naud,  
 concierge âgé de vingt six ans, habitant de cette Commune.  
 Sur la requête, à moi faite par le père est infirme  
 & ont signé.

Constaté suivant la loi par moi jeune siege François  
 Couraud, maire de la Commune de l'arrondissement de  
 Cuzac faisant les fonctions d'officier public de cette Commune  
 âgé de vingt six ans

N° 26

Joseph Tabustan

De Dix huit avril mil huit cent vingt Cinq  
 acte de naissance de Joseph Tabustan né à Pons & résidant  
 à Peyrabadou, fils de Louis Tabustan, tisserand & de  
 Jeanne Robert, marié & habitant de cette Commune.  
 Le père est infirme & est reconnu être masculin.

premier témoin Pierre Arnaud, laboureur âgé de  
 trente cinq ans, second témoin Joseph Tabustan,  
 tisserand âgé de cinquante neuf ans habitant de  
 cette Commune. Sur la requête, à moi faite par  
 le père est infirme & ont signé.

Constaté suivant la loi par moi jeune siege François  
 Couraud, maire de la Commune de l'arrondissement de  
 Cuzac faisant les fonctions d'officier public de cette Commune

Tabustan Arnaud  
 Louis Tabustan père Couraud



N<sup>o</sup> 27

De vingt avril mil huit cent vingt Cinq.  
acte de naissance de Jeanne Arnaud née à Bois-  
maison, ce jour à cinq heures du matin, fille de Jean  
Arnaud, laboureur, et de Jeanne Antoinette marie, et habitante  
de cette Commune. Le sceu est resté en acte reconnu par  
premier témoin Louis Labustan, tonnelier âgé de  
vingt huit ans; second témoin François Tourlet  
vigneron âgé de trente neuf ans habitant de cette  
Commune. Sur la requête de moi: faite par  
le greffier del caput. Tout signé. et scellé de son  
seul sceu.

Constaté suivant la loi par moi greffier François  
Gurand, muni de la Commune de St. André de Calbas  
faisant les fonctions d'officier public de cette Comm.  
Arnaud pose Louis Labustan

COULAND

N<sup>o</sup> 28

De vingt neuf avril mil huit cent vingt Cinq.  
acte de naissance de Jean Dorret, né ce jour à 9 heures  
à dix heures après midi, fils naturel de emarguerite Dorret  
habitante de cette Commune et d'un père inconnu.

Le sceu est resté en acte reconnu et scellé de son  
seul sceu.  
premier témoin Jean Bailion, tonnelier âgé de trente  
trois ans; second témoin Bernard Saud, concierge âgé de  
vingt cinq ans habitant de cette Commune,  
sur la requête de moi: faite par Jeanne Arnaud  
accouchée. Et c'est si que.

Constaté suivant la loi par moi greffier François Gurand  
muni de la Commune de St. André de Calbas, faisant les  
fonctions d'officier public de cette Comm.

Bailion  
Jeanne Arnaud

COULAND

N<sup>o</sup> 29



De deux Cinq.  
acte de naissance de Bernard Montangey  
né à 9 heures de la nuit à six heures du matin, fils  
de Guillaume Montangey, tonnelier et de sa marie  
Tabustan marie et habitante de cette Commune.

Le sceu est resté en acte reconnu et scellé de son  
seul sceu.  
premier témoin Bernard Virey, tonnelier âgé de  
vingt quatre ans; second témoin François Girard  
vigneron âgé de cinquante ans habitant de cette  
Commune. Sur la requête de moi: faite par le greffier  
del caput. Tout signé à réception du témoin par  
Constaté suivant la loi par moi greffier François  
Gurand, muni de la Commune de St. André de Calbas  
faisant les fonctions d'officier public de cette Comm.

Bernard Virey  
François Girard

COULAND

N<sup>o</sup> 30

De cinq mai mil huit cent vingt Cinq.  
acte de naissance d'Antoine Rome, né le jour de la  
Sainte dans la nuit à six heures du soir, fils de Jean Etienne  
Rome, Confesseur, et de madame Clement, marie  
et habitante de Calbas de parterre des hauts, alye.

Le sceu est resté en acte reconnu et scellé de son  
seul sceu.  
premier témoin Jean Guerry, aubergiste, âgé de  
soixante ans; second témoin Bernard Clement, muni  
propriétaire âgé de cinquante deux ans, habitant de cette  
Commune. Sur la requête de moi: faite par le greffier  
del caput. Tout signé à réception du témoin par  
Constaté suivant la loi par moi greffier François Gurand, muni de la Commune  
de St. André de Calbas, faisant les fonctions d'officier public  
de cette Comm. approuvé par le greffier

Jean Guerry  
Bernard Clement

COULAND